NATIONS UNIES



## Conseil économique et social

Distr. LIMITÉE

E/CN.15/1997/NGO/1/Corr.1 22 avril 1997

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE PÉNALE Sixième session Vienne, 28 avril-9 mai 1997 Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

## COOPÉRATION TECHNIQUE, NOTAMMENT MOBILISATION DE RESSOURCES, ET COORDINATION DES ACTIVITÉS

Déclaration présentée par l'Organisation mondiale du mouvement scout (Bureau mondial du scoutisme), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (statut consultatif spécial)

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante\*\* qui est diffusée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social du 25 juillet 1996.

## Rectificatif

La page 1 du document E/CN.15/1997/NGO/1 doit se lire telle qu'elle est présentée.

<sup>\*</sup>E/CN.15/1997/1.

<sup>\*\*</sup>La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.